

Compte rendu de séance
du Conseil Municipal du 24 octobre 2012

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire
MM. les adjoints Christian RICHERT, Philippe OBRECHT, Xavier ULRICH, Jean-Nicolas GROSS
Mme la conseillère Véronique ERNEWEIN
MM. Charles MEHL, Albert DUB, Christian DIEBOLD, Valentin GEBHARDT, Marc KLEIN, Michel ETTLINGER, Jacky JACOB, Norbert PONTA, Bernard RIEHL, Claude WEISS

Absents excusés : Mme Brigitte BURGER qui donne procuration à M. Charles MEHL
M. Mathieu DURINGER qui donne procuration à M. Philippe OBRECHT
M. Jacky HARTSTREISEL

Absent non excusé : ./.

1) Demande de subvention pour ravalement de façades

Le maire soumet à l'approbation du Conseil, la demande de subvention formulée par Monsieur BOEHM Alexis pour les travaux de ravalement de façades de sa propriété 8, rue de la République. La surface à prendre en compte et entrant dans les critères est de 78m², à raison de 2€/m² pour la peinture. Le bâtiment datant d'après 1900, non compris dans le périmètre fixé par le Département, bénéficiera de la seule aide communale.

Adopté à l'unanimité

2) Demande de subvention pour ravalement de façades

Le maire soumet à l'approbation du Conseil, la demande de subvention formulée Monsieur SCHMIDT Patrick pour les travaux de ravalement de façades de sa propriété 14, rue de l'Eglise. La surface à prendre en compte et entrant dans les critères est de 199m², à raison de 2€/m² pour la peinture. Le bâtiment datant d'après 1900, bien que compris dans le périmètre fixé par le Département, bénéficiera de la seule aide communale.

Adopté à l'unanimité

Entrée de M. DUB Albert à 20h30

3) Indemnité de sinistre – Lampadaires Place des Sports

Dans le cadre du sinistre du 24 juillet 2012, suite aux actes de vandalisme sur trois lampadaires aux abords de la salle polyvalente, l'assureur GROUPAMA propose de verser à la commune un montant de 2 161,82 €, en règlement des dommages subis.

Il revient au Conseil Municipal de délibérer, préalablement à l'encaissement, pour accepter le montant des indemnités de sinistre proposé.

Vu le montant du remboursement fixé par l'expert, notamment en raison de la vétusté du matériel, le bureau municipal propose de remplacer les lanternes vandalisées par des modèles identiques récupérés sur les anciens stocks de la mairie au lieu de partir sur du matériel neuf, chiffré à 5 211,07 € TTC.

Après délibération, Le Conseil Municipal accepte le montant de l'indemnisation et valide la proposition des travaux à entreprendre.

Adopté à l'unanimité

4) Extension du réseau d'eau rue des Vosges – Mise en place d'une convention avec le SDEA du Bas-Rhin

En parallèle des travaux d'assainissement, le S.D.E.A. a sollicité la commune pour un projet d'extension du réseau d'eau potable dans le prolongement de la rue des Vosges, suite à la demande de permis de construire des consorts ALETON. Un premier devis chiffrait l'opération à 6 757,40 € T.T.C.. S'agissant de travaux permettant la viabilisation de nouvelles parcelles et à terme de la zone INA1b à l'ouest du village et pour éviter la reprise des branchements par la suite, le SDEA a insisté pour que les travaux puissent se faire en coordination avec ceux de l'assainissement et a revu son chiffrage en conséquence, soit 3 588,- € T.T.C.. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de financement avec le S.D.E.A. en vue de la réalisation de l'opération.

Après discussion, le Conseil est d'avis d'approuver le projet d'extension et autorise la Maire à signer la convention correspondante pour la prise en charge financière.

Adopté à l'unanimité

5) Etude pour la lutte contre les coulées de boues – Demande de subventions

En vue de trouver des solutions durables en matière de lutte contre les coulées d'eaux boueuses sur la partie nord-ouest du village au niveau de trois bassins versants élémentaires, la commune a procédé à un appel d'offres pour la mise en œuvre d'une étude.

Elle aura pour but de trouver des solutions concrètes au problème récurrent des coulées de boues au nord de la rue de la République et de fournir des éléments nécessaires à porter au dossier que l'aménageur NEXITY doit soumettre à la DDT pour l'instruction de sa nouvelle demande de permis d'aménager.

Le candidat retenu dont l'offre est soumise à l'accord du Conseil municipal est l'entreprise SAFEUGE. Le prix de la prestation se chiffre à 12 540,06 € TTC.

Cette démarche est par ailleurs subventionnée à 70% par le Conseil Général du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, octroyée sur dossiers préalablement déposés et appuyés par une délibération du Conseil Municipal. Les travaux en découlant pourront par la suite bénéficier d'une aide départementale à hauteur du taux modulé.

Madame le Maire rappelle les faits remontant à l'époque de la pose des fascines sur le secteur où la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général du Bas-Rhin préconisaient déjà de faire réaliser cette étude. Compte tenu des évolutions réglementaires en matière d'environnement et pour espérer obtenir un permis d'aménager pour la zone au nord, cette mission devient incontournable.

L'analyse des offres a été faite en présence de M. HUFSCMITT du Conseil Général qui en appliquant les critères retenus, a confirmé l'offre de l'entreprise SAFEUGE, la mieux disante.

A l'issue de la discussion, le Conseil valide ce choix et autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions auprès des partenaires financiers.

Adopté à l'unanimité

6) Décision de principe sur la vente du bâtiment communal 9 rue des Pierres

Force est de constater que pour une commune de 1600 habitants, Schwindratzheim possède un parc immobilier important. S'il a été décidé en début de mandat de conserver les logements de la gendarmerie, qui assurent un revenu non négligeable à la commune, sous condition de les entretenir, il s'avère que faire face à l'entretien de l'ensemble des bâtiments de la commune commence peu à peu à relever du défi. De plus est, les contraintes en matière de mises aux normes et d'accessibilité gonflent considérablement les devis qu'il y a lieu de consacrer aux établissements recevant du public sans parler du parc privé, le bâtiment d'habitation 25, rue de la Zorn et celui 9, rue des Pierres. Indépendamment de la décision qu'il y aura à prendre sur le projet des futurs travaux du centre culturel, de la bibliothèque et de la mairie, le Conseil Municipal est sollicité pour une discussion permettant d'entrevoir l'éventuelle possibilité de céder une partie de son patrimoine. Un des locataires du 9 rue des Pierres ayant manifesté sa volonté de résilier son bail, la municipalité envisage de laisser les locaux vacants en vue d'une prochaine vente de cet immeuble. Une décision de principe est souhaitée, sachant qu'à ce stade, aucune résiliation de bail n'a été entamée et aucune publicité n'a été faite en ce sens.

Mme le Maire insiste bien sur l'état des lieux actuels et les conditions dans lesquelles vivent les deux locataires en place. L'appartement de Mme HUMANN avait fait l'objet de travaux de réfection avant la relocation en 2000. Par contre la famille DINH avait pris la location en l'état en 2006. Elle précise que si la commune doit garder cet édifice, il est plus qu'urgent d'investir afin de proposer aux futurs locataires un logement digne de ce nom.

Entrée de M. Claude WEISS à 20h50.

La vente de cet immeuble pourrait générer une recette d'environ 200 000 à 220 000 € selon l'estimation du service du Domaine, bien que la commune ne soit pas liée à une obligation de consultation préalablement à la vente. Cette démarche s'inscrit également dans la recherche de financement pour les nombreux projets communaux à mener ces prochaines années, notamment pour la mise aux normes des bâtiments publics.

En cas d'accord de principe de la part du Conseil, Madame le Maire sera en mesure, de mettre en œuvre les moyens permettant de trouver un acquéreur.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce favorablement à la vente de l'immeuble 9 rue des Pierres.

Adopté par 16 voix pour et 2 abstentions (M. KLEIN et proc. M. MEHL)

7) Divers

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption sur la vente :
 - de terrains non bâtis, situés lieudits « Wegweiser » et « Sitt », appartenant à l'aménageur JC SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin), au profit de la SAS IMOFI de STRASBOURG (Bas-Rhin);
- En vertu de ces mêmes délégations, dans le cadre des marchés à procédure adaptée, le Maire a conclu :
 - un marché pour les travaux supplémentaires de réhabilitation des logements collectifs de la gendarmerie autoroutière de

Schwindratzheim – lot N°4 – Sanitaire, pour un montant de 3 269,17 € TTC avec l'entreprise ENERGIE ET TECHNIQUE de HOCHFELDEN (Bas-Rhin).

- Les travaux de la gendarmerie se déroulent comme prévu et seront achevés d'ici la fin de l'année. Les derniers déménagements pourront donc s'organiser dès le 1^{er} janvier 2013.
- Mme le Maire informe l'assemblée des dernières avancées dans le cadre des projets d'extension des zones Nord et Est. L'étape du foncier ayant été franchie, il s'agit maintenant d'obtenir les permis d'aménager (anciennement permis de lotir), intégrant un nouveau volet consacré aux contraintes environnementales. A ce stade, les deux aménageurs planchent sur la problématique des coulées d'eaux boueuses qui touche les deux sites. Si pour le Cabinet JC SCHMITT, le dossier est soumis à l'avis de la DDT avant le dépôt de la demande d'aménagement, celui de l'aménageur NEXITY a été refusé pour motif de dossier non complet sur ce sujet. C'est aussi pourquoi, la commune a lancé l'étude pour la lutte contre les coulées de boues dans le secteur nord-ouest, l'étendue des bassins versants allant bien au-delà du seul impact de la zone à aménager. Conformément à son planning d'avancement de projet, le Cabinet SCHMITT a par ailleurs sollicité les agriculteurs concernés pour trouver un accord quant aux types de cultures à entreprendre en 2013, compte tenu de la possible intervention pour les fouilles archéologiques à partir de juillet 2013.
- Pris sur les fonds de la réserve parlementaire, Mme Fabienne KELLER, Sénatrice du Bas-Rhin, a octroyé une enveloppe de 3 000 € au FCS de Schwindratzheim pour l'opération de réfection des terrains de football. La municipalité se félicite de cette décision dont il sera tenu compte lors du décompte final avec le FCS.
- Prochaine séance du conseil Municipal : le 03 décembre 2012.

Séance close à 21h40.